

# Demain

## l'Université de Strasbourg

### Organisation et gouvernance

---

#### Nombre de réunions :

13 avril 2007  
7 mai 2007  
4 juin 2007  
16 juillet 2007  
10 septembre 2007  
8 octobre 2007  
12 novembre 2007  
4 décembre 2007

#### Périmètre de travail :

- ▶ Cahier des charges des N2
- ▶ Profil des collegiums
- ▶ Préparation de l'esquisse des statuts :
  - ◆ composition des organes légaux
  - ◆ liste des organes créés par les statuts

#### Objectif stratégique :

Assurer une organisation et une gouvernance de l'Université conforme à ses ambitions et à ses objectifs

4 dias Collegium (20, 21,22 et 23)

3 dias :

Comité de sélection (15, 16 et 17)

CTP (14)

Sénat académique (19)

Dia n° 4

Dia n° 24

**COLLEGIUMS : organes de coordination**

Raison d'être des collegiums

- Assurer la visibilité/lisibilité internationale de l'Université
- Permettre un brassage thématique et disciplinaire
- Répondre aux questionnements scientifiques
- Améliorer la réactivité

20

**COLLEGIUMS : organes de coordination**

Rôles et missions

- **Mettre en œuvre la politique de l'établissement :**
  - ▶ Rendre un avis sur les dossiers relatifs aux formations et aux programmes de recherche et moyens associés
  - ▶ Coordonner le rapprochement entre formation et recherche, les relations avec les milieux professionnels concernés
  - ▶ Créer les conditions d'une réelle pluridisciplinarité
  - ▶ Faciliter l'émergence de projets qui illustrent la plus-value de l'UdS

21

## **COLLEGIUMS : organes de coordination**

### **Organisation**

- Toute composante est dans un collégium et un seul
- Composantes actuelles maintenues sur la durée du contrat avec leurs moyens
- Mises en commun de compétences favorisées
- Modalités de fonctionnement approuvées par le CA

22

## **COLLEGIUMS : organes de coordination**

### **Gouvernance**

#### ■ Instance de chaque collégium

- ▶ **Composition : elle est arrêtée par chaque collégium, puis approuvée par le congrès des conseils de composantes concernés**
- a. Au minimum,  $\Sigma$  des responsables de composante **ou**
- b.  $\Sigma$  des responsables de composante + représentants des acteurs du collégium **ou**
- c.  $\Sigma$  des responsables de composante + représentants des acteurs du collégium + personnalités extérieures **ou**
- d. Comité restreint qui rend compte devant les instances des composantes constitutives du collégium

23

## Comités de sélection

### Contraintes de la loi LRU :

- **Création** : par délibération du CA siégeant en formation restreinte
- **Fonction** : examen des candidatures en cas de création ou de vacance d'un emploi d'enseignant chercheur, sous réserve de la première affectation des agrégés de l'enseignement supérieur.
- **Composition** : enseignants-chercheurs (et assimilés) d'un rang au moins égal à celui postulé par le candidat. Les membres dont la moitié au moins sont extérieurs à l'établissement sont nommés par le CA restreint sur proposition du président, après avis du conseil scientifique. Ils sont choisis en raison de leur compétence, en majorité parmi les spécialistes de la discipline.

15

## Comités de sélection

### A définir dans les statuts :

- **Nombre des comités de sélection**
  - ▶ Autant que de sections CNU avec ou sans possibilité de regroupement de plusieurs sections selon le nombre
  - ▶ Autant que de Collegiums
  - ▶ Autant que décidé par le CA restreint sur proposition du président
- **Nomination**
  - ▶ Sur seule proposition du président
  - ▶ Choisis par le président mais selon des règles fixées dans les statuts
    - Nb de mbs identique pour tous les comités ou variable en fonction du nb d'EC dans cette discipline à l'UdS
    - Nb minimal de spécialistes locaux et nb minimal de spécialistes extérieurs
    - Nb minimal de mbs chargés de veiller au respect de la politique de l'Université
    - Nb de mbs en fonction du rang
    - Autre possibilité

16

## Comités de sélection

### A définir dans les statuts (suite) :

#### ■ Rapporteurs

- ▶ Possibilité, ou pas, de choisir des rapporteurs, spécialistes de la discipline, en dehors du comité de sélection en raison de leur compétence parmi les enseignants chercheurs de l'UdS et/ou à l'extérieur de l'UdS
- ▶ Choix des rapporteurs opéré par :
  - Par le président de l'UdS
  - Par le CA restreint sur proposition du président avec ou sans avis du CS
  - Par le président du comité de sélection avec avis du CS
- ▶ Nb de rapporteurs ?
- ▶ Présence obligatoire (ou pas) de tous les rapporteurs ou de certains d'entre eux (combien ?) au comité de sélection

17

## CTP et CPE

CTP = Comité technique paritaire

Il comprend en nombre égal, des représentants de l'Université et des représentants des organisations syndicales.

Le CTP connaît des problèmes relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement et notamment des questions relatives au recrutement des personnels.

Il est consulté sur la **politique de gestion des ressources humaines** de l'établissement. Un bilan de la politique sociale de l'établissement lui est présenté chaque année

CPE = Commission paritaire d'établissement

La CPE conserve les travaux des commissions administratives des corps des personnels BIATOS

14

## Sénat académique

- **Objectif** : Créer un organe consultatif permettant l'expression de toutes les composantes, le CA n'étant pas un lieu de représentation de ces dernières
  
- **Composition**
  - a. Directeurs de composantes
  - b. Directeurs d'unités de recherche
  - c. Directeurs des écoles doctorales
  
- **Modalités de fonctionnement**
  - a. Il est convoqué par le Président
  - b. Il se réunit au moins deux fois par an
  - c. Il est consulté pour la mise en œuvre de la politique de l'établissement
  - d. Doté d'un bureau permanent, il peut se saisir de questions liées à la formation, à la recherche, au développement de l'UdS, pour émettre des avis

19

## Les organes consultatifs

Le Conseil Scientifique  
Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire  
Le Comité Technique Paritaire  
La CPE  
Les Comités de sélection  
La Commission Mixte  
Le Sénat Académique

4

**Organes consultatifs extérieurs**

- **Le Comité d'Orientation Stratégique**
- **Le Comité de visite**